

**Compte-rendu**  
**Assemblée générale de fondation de la**  
**Nouvelle Alliance pour la Philosophie au Collège (NAPAC)**  
**29 juin 2004, Collège de Maisonneuve, Montréal**

C'est avec un très vif plaisir et beaucoup de satisfaction que je vous annonce qu'à 15h39, mardi le 29 juin 2004, fut fondée la NAPAC ! Longue vie à notre association !

Un peu plus d'une trentaine de professeures et de professeurs, permanents et précaires, ayant entre 1 et 37 ans d'expérience, de 12 collèges publics et privés, ont pu répondre au premier appel de la NAPAC, et ce malgré la période de l'année (vacances et déménagement) et le fait que la convocation vous fut envoyée à votre adresse électronique du collège. Il faisait bon de voir que toutes les personnes qui ont contribué à la fondation de la NAPAC se sont présentées avec un égal souci pour s'organiser au mieux dès maintenant, compte tenu des menaces qui planent sur l'éducation collégiale et sur notre profession. Il faisait bon aussi de discuter franchement sur nos attentes et nos hantises face à la création d'une association de défense et de promotion de la philosophie et de son enseignement au niveau collégial. Mais comme chacun des participants a apporté avec lui un souffle vivifiant, la confiance était palpable au terme de notre après-midi.

Plus précisément, que s'est-il passé ? Dans un premier temps, quelques éclaircissements furent apportés quant aux objectifs de la NAPAC et au rôle qu'elle entend jouer. Il fut ainsi dit que la NAPAC ne veut pas se substituer au Comité des enseignantes et des enseignants de philosophie (CEEP) pas plus qu'à la Société de Philosophie du Québec (SPQ), ou à quelconque organisme régional de philosophie. D'ailleurs, comme ces organismes n'ont pas les mêmes statuts ou la même forme que la NAPAC, il n'est pas tellement question d'entrer en concurrence avec ces autres organismes qu'occuper une place qui semble vacante et, de façon libre et volontaire, mettre aussi l'épaule à la roue. Certains intérêts sont évidemment communs à tous ces organismes, toutefois les professeurs de philosophie des collèges, en tant qu'individu, n'ont pas de lieu spécifique pour s'exprimer et prendre à leur charge leur propre défense. À ce sujet, l'assemblée a demandé plus de clarifications quant aux différences du CEEP, de la SPQ et de la NAPAC.

En bref, nous retrouvons le CEEP, qui n'est pas une association libre et volontaire d'individus mais un comité formé par le Ministère de l'éducation du Québec et dont la composition est assurée par une enseignante ou un enseignant délégué issu des départements de philosophie de chacun des établissements d'enseignement collégial qui dispensent la formation générale. De plus, le rôle des Comités d'enseignantes et d'enseignants, comme le CEEP, « est de réaliser les mandats qui leur sont confiés par le Ministère ou par le Comité-conseil de la formation générale » ; la nature de leurs mandats est aussi définie de la sorte:

*« Dans le cadre du processus de gestion de la formation générale, les comités des enseignants et des enseignantes ont pour mandat :*

*\* de donner des avis au Comité-conseil au moment de l'élaboration ou de la révision des ensembles de la formation générale (objectifs, standards et activités d'apprentissage, le cas échéant) ;*

*\* de participer au suivi de la mise en œuvre, dans les collèges, des différents ensembles de la formation générales ;*

*\* de participer à l'évaluation des ensembles de la formation générale, conformément au Cadre général de suivi des programmes d'études pré-universitaires et de la formation générale.» (page 7, document source : [www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/Mecanismes\\_consultation\\_partenariat\\_2002\\_11\\_08.pdf](http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/Mecanismes_consultation_partenariat_2002_11_08.pdf))*

Pour sa part, la SPQ est une personne morale sans but lucratif et ses articles 1 et 4 sont explicites quant à sa constitution libre et volontaire et quant à ses mandats :

*« Article 1 : La Société de philosophie du Québec regroupe des personnes et des institutions qui, au Québec et ailleurs, s'intéressent au développement de la formation et des recherches philosophiques ainsi qu'au rayonnement social et culturel de la philosophie.*

*Article 4 : Les buts de la Société sont les suivants:*

*a) assurer auprès de ses membres et du public la diffusion d'informations concernant la discipline et la profession;*

*b) promouvoir l'étude, l'enseignement, la recherche, la publication et le rayonnement de la philosophie;*

*c) favoriser la concertation et le regroupement de tous les groupes et de toutes les institutions impliqués dans la promotion de la philosophie;*

*d) assumer le rôle de porte-parole de la discipline auprès des organismes gouvernementaux ou autres;*

*e) promouvoir les échanges entre le milieu philosophique québécois et les autres milieux intellectuels et académiques au Québec et à l'étranger.» (extrait du site : [www.unites.uqam.ca/spq](http://www.unites.uqam.ca/spq))*

En dernier lieu, la NAPAC se donne pour préoccupation centrale et unique, les objectifs suivants :

*« À des fins purement éducatives, pédagogiques et professionnelles, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, la Nouvelle Alliance pour la Philosophie au Collège (NAPAC) oeuvre prioritairement à la défense et à la promotion de la philosophie et de son enseignement au niveau collégial partout au Québec. Pour réaliser cette double finalité, elle représente la volonté des professeur(e)s et chargé(e)s de cours de philosophie du niveau collégial, librement et volontairement associés, à l'occasion de tout événement privé ou public où la philosophie est interpellée comme discipline académique dans les programmes d'enseignement au collégial.*

*La NAPAC organise toute activité connexe (culturelle, éducative et pédagogique) qu'elle juge opportune à la réalisation des objectifs de promotion et de défense de la philosophie et de son enseignement au niveau collégial, conformément à ses buts associatifs premiers.» (extrait : requête de constitution en personne morale sans but lucratif)*

Nous occupons une place qui était vacante avant la constitution de la NAPAC. En rejoignant sur une base associative individuelle, libre et volontaire l'ensemble du corps professoral qui enseigne la philosophie au collège, la NAPAC se distingue d'abord du CEEP et, ensuite, elle se distingue aussi de la SPQ en faisant du niveau collégial sa spécificité et finalité unique. Il ne s'agit donc pas d'entrer en compétition ou de lutter les uns contre les autres, mais bien de combattre mieux les uns avec les

autres à partir de nos forces respectives. Dans un esprit de collaboration et d'efficacité face au sérieux de la situation dans laquelle nous sommes, tous sont alors invités à voir en la NAPAC un nouvel espace dynamique, leur espace dynamique de défense et de promotion pour la philosophie. Ceci nous apparaît comme une force et une richesse certaines au moment où tous sont interpellés !

D'autre part, si se profile à l'horizon de l'automne une tempête pour la philosophie au collège, comme le pensent plusieurs, il est urgent de se donner les moyens organisationnels d'une défense vive et efficace. Pour rassembler tout le monde, nous misons sur l'établissement d'un réseau de communication rapide et économique (site web, courriels à tous, téléconférences par voie électronique...) et des moyens financiers afin de soutenir les actions convenues par voie de consensus. Nous avons la technologie des télécommunications électroniques dans nos collèges, nous nous en servons. Que cela soit clair, la NAPAC est venue au monde pour que nous nous parlions davantage et pour agir !

**Cette action a déjà commencé. En plus de l'élection du premier conseil d'administration, cinq comités provisoires d'urgence furent créés. Il s'agit des comités : site web ; médias et relations publiques ; journal électronique ; mobilisation, recrutement, financement et régions ; enseignement. Des membres ont déjà investi ces comités et, comme ces derniers sont à géométrie variable, tous les membres de bonne volonté, faut-il le répéter, peuvent y contribuer, peu importe le moment de leur adhésion à la NAPAC ou leur localisation géographique. Que personne ne soit trop surpris, il y a du travail pour tous et les comités peuvent recevoir le meilleur que vous avez à leur donner ! Partageons les bonnes idées et les responsabilités, nous sommes ainsi plus forts et efficaces.**

Les mandats de la NAPAC sont simples : faire circuler les informations, allumer plusieurs foyers de réflexion et d'action, occuper un espace médiatique avec les voix des professeures et des professeurs de philosophie du collégial. Nous fondons une nouvelle association afin de nous rencontrer hors d'un ronron souvent convenu dans les départements ou ailleurs, afin de nous faire entendre aussi par les autres (parents, étudiants, citoyens, etc.) et ainsi, si le besoin se fait sentir, être en mesure de prendre l'initiative sur le « renouveau » que le Ministre Reid entend poursuivre dans l'éducation collégiale. C'est notre responsabilité d'étayer pourquoi la philosophie est importante pour les collégiens. C'est maintenant notre responsabilité de faire connaître haut et fort ce que nous faisons et de défendre vivement ce en quoi nous croyons.

**Afin de contribuer à réaliser les objectifs que la NAPAC propose d'atteindre, l'assemblée s'est dotée d'un premier conseil d'administration composé de Hugues Bonenfant (collèges de Maisonneuve et Édouard-Montpetit) au poste de président, de Katerine Deslauriers (collège Jean-de-Brébeuf) au poste de vice-présidente, de Sébastien Mussi (collège de Maisonneuve) au poste de secrétaire, de Monique Guy (collège de Maisonneuve) au poste de trésorière et de Marie-Michelle Poisson (collège d'Ahuntsic) au poste de coordonnatrice des comités. Chacun des membres du conseil d'administration fut élu à l'unanimité, pour un an. Finalement, entre autres pour des raisons d'imputabilité et de transparence, il fut demandé au Registraire des entreprises du Québec les lettres patentes constituant légalement la NAPAC en tant que personne morale sans but lucratif.**

En terminant, je souligne que vous trouverez en pièce jointe la « Fiche de membre » (format pdf). Si vous enseignez la philosophie au collège, vous êtes convié à adhérer à la NAPAC en tant que *membre affilié* (vous aurez ainsi droit d'être élu au CA, de participer aux divers comités, de faire et de voter des propositions formelles en assemblée, etc.). Si vous n'enseignez pas la philosophie au collège, vous pouvez aussi adhérer à la NAPAC, en tant que *membre ami* (en plus de donner des moyens financiers immédiats à l'association, vous aurez les mêmes droits que le membre affilié hormis ceux d'être élu au CA et de faire et de voter des propositions formelles).

Bien à vous,  
Hugues Bonenfant  
Président de la NAPAC

Nota : adresses électroniques des membres du CA : [hbonenfant@collegeem.qc.ca](mailto:hbonenfant@collegeem.qc.ca) ;  
[kdeslauriers@brebeuf.qc.ca](mailto:kdeslauriers@brebeuf.qc.ca) et [katerine@vl.videotron.ca](mailto:katerine@vl.videotron.ca) ;  
[sebastien\\_mussi@hotmail.com](mailto:sebastien_mussi@hotmail.com) ; [moniqueguy@hotmail.com](mailto:moniqueguy@hotmail.com) ;  
[mmpoisson@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:mmpoisson@collegeahuntsic.qc.ca)